

## Conseil Communautaire du 17 septembre 2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- effectuer un virement de crédit pour la dotation aux provisions pour dépréciation des éléments financiers, lié au jugement prononçant la liquidation judiciaire de la société RAILCOOP,
- conclure l'avenant 1 à l'accord cadre de fournitures de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine commune pour le groupement de commandes Cuisine / EHPAD ; l'avenant 1 vise à introduire de nouvelles références dans les bordereaux des prix unitaires pour les lots 7 et 9 et également intégrer une clause de non exclusivité,
- actualiser le plan d'organisation de la surveillance et des secours de l'espace aquatique « PAYS DE LAPALISSE », en actualisant les jours d'ouverture des bassins durant la saison estivale 2024,
- modifier le plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine de Bert en actualisant les dates d'ouverture de l'établissement pour la saison 2024,
- louer à l'INSTANT PAUSE, représenté par M. VIGIER, un chalet au camping communautaire de Lapalisse du 4 juin au 17 juin 2024, pour un montant de 250 €,
- actualiser les prix de vente des produits et services proposés par l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » à compter du 10 juillet 2024,
- rembourser à une famille le règlement encaissé par la Communauté de Communes pour une inscription au centre de loisirs durant l'été 2024, suite à un comportement inapproprié de l'enfant,
- fixer les prix de vente au public des produits qui seront vendus à l'occasion du 10ème Embouteillage,
- allouer à la SASU LE PETIT GOURMAND une aide d'un montant de 3 559 €, au titre du programme de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises pour la redynamisation des activités commerciales des centres-bourgs – en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier,
- rembourser à un organisme son règlement effectué par virement le 06 Juin 2024 pour la location d'un hébergement au camping de Bert pour la période du 18 au 20 Mai 2024, au motif que la location avait déjà été réglée une 1ère fois en espèces le 18 Mai 2024,
- actualiser les prix de vente des produits et services proposés par l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » à compter du 18 juillet 2024,
- compléter la décision du Président du 10 juin 2022 concernant la location de la scène mobile pour les communes, les associations et les entreprises du territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en ajoutant la mention de ne pas facturer la prestation aux communes, aux associations et aux entreprises du territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en cas d'annulation de la manifestation pour des cas de force majeure (intempéries notamment), qui ne permettent pas l'organisation de la manifestation,
- allouer à la société CAVOK une aide d'un montant de 68 763 €, au titre du programme de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier,
- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 6 : Plafonds Cloison Peinture Isolation avec l'entreprise MENDES ; l'avenant a pour objet les travaux en moins value pour la somme de -670,80 € H.T.,
- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 3 : Étanchéité avec l'entreprise SUCHET ; l'avenant a pour objet les travaux en plus value concernant les travaux en toiture pour la somme de 2 041,00 H.T.,
- rembourser à une famille une partie de son règlement encaissé par la Communauté de Communes pour une inscription au centre de loisirs durant l'été 2024, au motif que l'enfant pleurait beaucoup,
- rembourser à une famille son règlement encaissé par la Communauté de Communes pour une inscription au centre de loisirs durant l'été 2024 ; l'inscription a été faite par erreur pour Lapalisse au lieu de Saint-Etienne-de-Vicq,
- actualiser les prix de vente des produits et services proposés par l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » à compter du 23 Août 2024,
- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 2 : Gros Œuvre avec la société LASSOT ; l'avenant a pour objet les travaux en plus value concernant la création d'une ouverture banque d'accueil pour 4 093 € H.T., l'aménagement intérieur du patio pour 5 461,67 € H.T. et les fondations des semelles supplémentaires pour la somme de 2 370,00 H.T.,
- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 5 : Menuiserie Aluminium Serrurerie avec l'entreprise Serrurerie Nouvelle ; l'avenant a pour objet les travaux en moins value concernant la pose de vitrophanie pour la somme de – 2 980 € H.T.,

- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 11 : Électricité avec la société TGEG ; l'avenant a pour objet les travaux en plus value concernant le complément SSI pour la somme de 3 771,87 € H.T.,
- conclure le marché de fournitures de 2 chalets pour le camping de Bert avec la société HSD SAS (68470 RANSPACH), pour un montant de 113 232 € H.T.,
- attribuer à la SCI AMBRIUS une aide d'un montant maximal de 4 000 €, au titre de l'Appel à Projets « Revitalisation des Centres Bourgs » , co-financé par les fonds LEADER,
- fixer la liste des livres qui seront vendus à la médiathèque du « PAYS DE LAPALISSE » lors d'une braderie de livres le samedi 12 octobre 2024, à l'occasion du 10ème Embouteillage de Lapalisse, et ce afin d'écouler le stock de livres « désherbés ».